

---

---

**N° 1999-3950 - déplacements et voirie - Saint Fons - Acquisition de divers immeubles situés dans la ZAC "des Clochettes" et appartenant à l'OPAC du Rhône - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision Rhône-sud -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 avril 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de la liquidation foncière de la ZAC "des Clochettes", je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté, de divers immeubles appartenant à l'OPAC du Rhône et qui ont été nécessaires à la réalisation des diverses opérations de voirie ci-dessous désignées.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, l'OPAC du Rhône céderait, à titre gracieux, les différents immeubles désignés dans le tableau ci-après et qui représentent une superficie totale de 31 959 mètres carrés, en vue de leur classement dans le domaine public communautaire.

Les parcelles créées au fur et à mesure de l'avancement de la ZAC ont toutes été numérotées cadastralement.

Numéro de parcelles	Situation	Superficie (en mètre carré)	Nature	Observations
10	AI 198	57	V	alignement chemin de Charrière
11	AK 426	5 169	V	rue des Deux Fermes (partie ouest)
15	AK 378	1 419	V	rue des Moissons rue des Semailles rue du Labour
21	AK 396	7 810	V	rue de la Jachère
31	AK 425	5 391	V	rue de la Jachère
32	AK 123	387	V	rue des Deux Fermes (partie est)
33	AK 383	3 061	V	rue des Deux Fermes
44	AK 389	3 364	V	futur accès RN 7- rue du Labour
total		31 959		

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis sus-visé.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,